

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RCA 40-35

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Anjou concernée par le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA140), afin d'inclure des dispositions sur l'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement ».

Ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mardi 3 décembre 2019, à 18 h 00, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

L'objet du règlement RCA 40-35 vise à intégrer des dispositions relatives à l'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement, et ce, pour tout type d'usages, moyennant une somme.

Ce projet de règlement n'est pas sujet à approbation référendaire.

Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Le présent projet de règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 18 novembre 2019.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut